



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLF 2026 : une roulette budgétaire avec le pluralisme médiatique ?

Alors que le Gouvernement semble avoir engagé une partie de poker à l'aveugle avec la démocratie locale, **Les Locales, (CNRA et SNRL) dénoncent une politique budgétaire hasardeuse, où le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) devient une variable d'ajustement au gré des arbitrages ministériels.** Derrière l'effet d'annonce, le pluralisme médiatique lui se retrouve sur la table des négociations, en position de faiblesse.

Un “poker budgétaire” dénoncé par les radios associatives

Tandis que la Ministre de la Culture a confirmé, par la voix de son cabinet, ne pas s'opposer aux amendements parlementaires visant à rétablir le FSER, le Gouvernement semble poursuivre, à l'aveugle, une partie budgétaire dont les radios de proximité risquent d'être les premières victimes.

Lors d'un rendez-vous tenu au ministère de la Culture à la suite de la mobilisation nationale, Les Locales ont obtenu la reconnaissance claire de l'importance du FSER comme outil de cohésion sociale, culturelle et territoriale.

Pourtant, à ce stade, aucune garantie budgétaire ni aucun engagement écrit n'ont été communiqués.

Les Locales appellent donc l'ensemble des parlementaires à porter un amendement de 18 millions d'euros supplémentaires pour ramener le FSER à son niveau de 2024.

Par ailleurs, dans un contexte budgétaire fortement instable, où l'incertitude et l'insécurité politique planent sur l'avenir du PLF 2026, Les Locales appellent de leurs vœux Matignon et le Gouvernement à garantir la pérennité du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique.

Un pari risqué contre la démocratie locale

À quelques heures des débats en commission des affaires culturelles et de l'éducation, Les Locales rappellent que le rétablissement du FSER à 38 millions d'euros – incluant le bonus ruralité instauré dans le Plan Culture et Ruralité – n'est pas un privilège, mais la condition sine qua non de survie pour des centaines de radios locales et pour le pluralisme médiatique.

18 millions d'euros supplémentaires sont nécessaires pour ramener le FSER à son niveau de 2024 et compenser la coupe annoncée de - 44 % inscrite dans le PLF 2026. Ce montant, défendu dans plusieurs amendements parlementaires, permettrait de maintenir le financement des 770 radios associatives françaises, dont une large part opère dans les territoires ruraux, périurbains et ultramarins.

Ces radios, qu'elles soient rurales, urbaines ou ultramarines, risquent désormais d'être **mises en concurrence les unes avec les autres**, selon leur implantation géographique ou leur modèle économique alors même qu'elles assurent la même mission d'intérêt général : diffuser la culture, soutenir la vie associative, contribuer à la lutte contre la désinformation, à un moment où les fake news et les fractures médiatiques fragilisent la cohésion nationale.

Une telle opposition serait à la fois **injustifiée et contraire à l'esprit du FSER**, qui vise depuis plus de quarante ans à garantir l'égalité d'accès à l'expression médiatique sur l'ensemble du territoire.

En outre, dans un contexte où le coût de la diffusion, notamment en DAB+, ne cesse d'augmenter, **les radios les plus fragiles ne pourraient tout simplement pas suivre**, accentuant ainsi les fractures entre territoires et privant certains bassins de vie de toute voix locale.

Malgré les signaux positifs du ministère de la Culture, aucun engagement ferme n'a encore été acté

Sans ce geste politique, les radios survivantes n'auraient d'autre choix que de geler leurs projets de diffusion en DAB+, faute de moyens pour absorber les coûts techniques, ou de réduire drastiquement leurs activités locales, compromettant ainsi la présence d'une parole libre, citoyenne et indépendante dans les territoires.

Une telle situation créerait une injustice démocratique majeure, au moment même où le pays s'apprête à entrer dans la séquence des élections municipales de 2026, période où l'expression locale, la transparence et le débat public devraient au contraire être renforcés.

Les Locales rappellent que la sauvegarde du FSER n'est pas qu'un enjeu sectoriel, il est surtout un impératif démocratique. Le Gouvernement ne peut pas se réfugier dans le silence : il lui appartient désormais de garantir, par un engagement clair et assumé, que la pluralité des voix continuera d'exister sur tout le territoire.

Le SNRL et la CNRA rappellent que, depuis deux semaines, **l'ensemble des radios associatives se mobilise sans relâche**.

Elles ne se tairont pas : **déterminées et unies**, elles continueront à faire entendre leur voix. **Elles méritent d'être écoutées, soutenues et respectées.**

Contact Presse :

contact@snrl.fr
contact@cnra.eu

*Jean-Marc COURREGES-CENAC - CNRA – Co-président des Locales : 06.83.80.01.90
Sylvain DELFAU – SNRL – Co-président des Locales : 06.16.04.13.54*

Les radios associatives en France jouent un rôle significatif sur le plan social et culturel, elles remplissent une mission d'intérêt public et de cohésion sociale importante. Elles occupent une place indispensable dans le paysage médiatique local. :

1. **Nombre de radios associatives** : Plus de 770 services radiophoniques en France, répartis sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales, de montagne, urbaines et périurbaines. Ces radios fonctionnent sur un modèle à but non lucratif, leur principal objectif étant d'offrir un service de proximité, souvent éducatif ou culturel.
2. **Emploi** : Les radios associatives génèrent environ **3.000 emplois directs**. Elles sont un réservoir important de nouveaux talents et s'appuient également sur le travail de nombreux bénévoles.
3. **Impact indirect** : Outre leur impact direct en termes d'emplois et de financement, les radios associatives ont un effet indirect important sur les territoires. Elles soutiennent les artistes locaux, encouragent le développement des initiatives territoriales, et offrent des formations aux bénévoles et salariés.